

## FICHE D'INSCRIPTION

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Vous avez :  Moins de 18 ans  Entre 18 et 30 ans  Entre 30 et 60 ans  Plus de 60 ans

Diplômes ou compétences particulières :

BAFA  Secourisme  Autres : \_\_\_\_\_

Avez-vous déjà fait du bénévolat ?  Oui  Non

Si oui, dans quel cadre et quelles étaient vos missions ?

\_\_\_\_\_

Avez-vous déjà participé à des événements de la ville de Villennes-sur-Seine ?  Oui  Non

Si oui, lesquels ? \_\_\_\_\_

Quels sont les événements municipaux sur lesquels vous souhaiteriez vous impliquer ?

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Chasse aux œufs de Pâques | <input type="checkbox"/> Halloween      | <input type="checkbox"/> Commémorations patriotiques |
| <input type="checkbox"/> Brocante                  | <input type="checkbox"/> Marché de Noël | <input type="checkbox"/> Foulée villenoise           |
| <input type="checkbox"/> Kermesse                  | <input type="checkbox"/> Concerts       | <input type="checkbox"/> Color run                   |
| <input type="checkbox"/> Forum des associations    | <input type="checkbox"/> Théâtre        | <input type="checkbox"/> Autres : _____              |

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ atteste avoir pris connaissance des informations présente sur cette fiche ainsi que de la charte du bénévole au verso de ce document.

Je retourne mon bulletin d'inscription rempli, signé.

En toute connaissance, je désire m'investir et m'engager en tant que bénévole dans le cadre des événements municipaux de la ville de Villennes-sur-Seine pour la saison 2023-2024.

Dans le cadre de mon engagement bénévole sur les événements de la commune de Villennes-sur-Seine, j'autorise, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit du nom, la Commune à me photographier et/ou à me filmer et à diffuser mon image sur les supports de communication de la commune.

Les photographies ou vidéos pourront être exploitées et utilisées librement par la commune de Villennes-sur-Seine sur tous ses supports de communication : journaux municipaux, guides, site Internet, réseaux sociaux, dépliants, et ce pendant cinq ans.

La commune de Villennes-sur-Seine s'interdit de mettre à disposition lesdites photographies pour toute exploitation dont elle n'a pas la responsabilité éditoriale. De plus, la Commune de Villennes-sur-Seine s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de causer un préjudice ou de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes concernées, ni d'utiliser les photographies, objet de la présente, dans tous les supports à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du bénévole :

Les données recueillies sur ce formulaire sont destinées à la Ville de Villennes-sur-Seine afin de documenter l'autorisation de droit à l'image que vous lui accordez. Vos données sont conservées tant que la photo ou la vidéo existe.

L'utilisation de vos données repose sur votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés ». Vous pouvez également exercer vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ainsi que votre droit à la limitation du traitement en contactant notre Délégué à la protection des données : [dpd@cigversailles.fr](mailto:dpd@cigversailles.fr).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



## CHARTRE DES BÉNÉVILLENNES

La présente charte est remise à tout bénévole accueilli et intégré dans la structure organisatrice, la ville de Villennes-sur-Seine.

Elle définit le cadre des relations et des règles qui doivent s'instituer entre les agents, les élus et les bénévoles.

### La ville s'engage à :

- présenter au bénévole l'identité de la ville, ses valeurs, ses missions, son organisation et son fonctionnement ;
- accueillir et considérer le bénévole comme un acteur à part entière de la ville ;
- aider le bénévole à trouver la mesure d'engagement qui lui convient et lui confier une mission définie d'un commun accord ;
- encadrer et accompagner le bénévole dans sa mission ;
- faciliter les interactions et rencontres avec les agents et élus de la ville ainsi que les autres bénévoles ;
- communiquer les informations utiles sur la vie de la ville et ses activités ;
- donner les moyens nécessaires à l'action du bénévole ;
- respecter un devoir d'honnêteté, de discrétion et de confidentialité.

### Le bénévole s'engage à :

- Fournir à la ville les informations dont elle a besoin pour l'organisation de l'évènement (contact, disponibilités, etc.). Ces données restent strictement confidentielles entre l'organisateur et le bénévole ;
- S'investir de manière rigoureuse, et respecter l'engagement pris concernant sa présence, ses horaires et ses tâches ;
- Respecter les plannings élaborés. Prévenir au plus tôt les référents en cas de retard et/ou d'absence ;
- accepter les principes de fonctionnement de la ville, ses valeurs, ses missions et son organisation ;
- collaborer dans un esprit de bienveillance et de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et les agents ;
- assister aux réunions d'information et de formation nécessaires à la bonne tenue de l'évènement.

Le bénévole et la ville restent libres de mettre fin à leur engagement, mais décident de respecter, dans la mesure du possible, un délai suffisant pour ne pas perturber le bon fonctionnement de la ville.